

Messieurs, Ma fille Amélie, âgée de 16 ans, est décédée sur le bassin de l'Argentière-La Bessée, le 4 juillet 1999. Permettez-moi de m'étonner de ce qu'aucune voix ne s'est élevée pour décrire les circonstances de ce tragique accident ni ensuite, pour engager une réflexion sur les raisons profondes de la disparition de notre fille.

Amélie a choisi de pratiquer ce sport suite à des séances de découverte qui avaient eu lieu dans le cadre scolaire en 1993. Amélie nageait très bien, maîtrisait parfaitement sa respiration en apnée et passait, par plaisir, plus de temps au fond qu'à la surface.

C'est pourquoi, nous l'avons laissée faire ce sport et partir en stage (et ce en 1996) tout à fait confiants et rassurés, la sachant entre de bonnes mains avec un cadre expérimenté, dans le bassin sécurisant, celui de l'Argentière (05) avec les sécurités exigées quant au matériel : casque et gilet aux normes, chaussons, réserves... Or, Amélie a dessalé et a été projetée dans un interstice dans un enrochement dans lequel elle s'est trouvée coincée et a péri noyée. Pourquoi ce trou ?

Pourquoi jamais personne ne nous a-t-il parlé d'un tel risque de coincement dans un bassin aménagé et entretenu (comme le précise le Guide Canoë Plus) ?

Pourquoi Amélie ignorait-elle totalement ce risque ainsi que tous ses camarades pratiquants ? Est-il normal que ce bassin ayant été retenu pour le déroulement des Championnats de France ait présenté ce risque là ? Quels sont les critères de

sélection d'un bassin pour ce genre d'épreuve ? Ne serait-il pas plus prudent de ne retenir que les bassins présentant le maximum de sécurité à savoir des bassins artificiels fonctionnant avec un faible débit et une profondeur moyenne d'eau d'un mètre, pourvu d'un système permettant la fermeture de la rivière en cas d'urgence, dont les obstacles sont conçus pour éviter les risques de blessures, de coincements ou d'accrochages.

Toutes les précautions avaient-elles été prises pour que cet accident ne se produise pas ? Y a-t-il eu un contrôle préalable du bassin avant l'accident ? Je sais qu'il y en a eu un après... que des trous ont été bouchés ici ou là... que l'enrochement a été détruit... trop tard pour Amélie. J'aimerais être persuadée que tous les bassins ont été vérifiés depuis... Un tel contrôle est-il exigé maintenant ?

D'autre part, nous nous demandons pourquoi il n'y a pas au bord, un (ou plusieurs) surveillant(s) équipé(s), prêt(s) à intervenir avec des moyens adaptés à ce métier. Il aurait suffi d'une simple perche pour lui faire parvenir une corde qu'elle aurait pu s'attacher elle-même (alors que personne n'a pu l'atteindre). De plus, cette perche aurait pu lui servir d'appui pour lutter contre le courant, se relever et reprendre sa respiration.

Pourquoi n'avoir pas équipé un poste de secours en permanence avec du matériel adapté alors qu'on sait que le bassin va être extrêmement fréquenté par les jeunes ? Les moyens d'intervention étaient-ils suffisants ? Pourquoi ce jour-là, ce dimanche 4 juillet, les pompiers n'ont-ils pas tout

de suite adoptés la bonne intervention qui consistait à tendre des cordes et à les utiliser pour progresser en raft, arriver derrière Amélie puis la soulever et la dégager ? D'où venait ce raft ? Pourquoi avoir attendu 30 minutes avant de procéder ainsi ?

On peut se demander si les pompiers des bassins sélectionnés pour les championnats de France reçoivent une formation spécifique pour mettre en œuvre lors des simulations, ces automatismes si importants pour gagner du temps quand on combat cet élément redoutable qu'est l'eau.

De plus, certains trouvent à dire qu'Amélie n'avait rien à faire sur ce bassin. Ceux-là semblent oublier qu'Amélie a été sélectionnée et a participé aux Championnats de France 1998, à Moutiers. La raison me porte à croire que jamais Amélie n'aurait pu satisfaire aux critères de sélection si elle avait été incompétente.

On peut se demander, cependant, pourquoi l'esquimautage n'est pas obligatoire comme critère de sélection étant donné son rôle primordial de sécurité ; mais peut-être l'est-il devenu depuis l'accident... ? Enfin, j'aimerais savoir quelles mesures ont été prises depuis, afin qu'un nouvel accident dans des circonstances similaires ne puisse plus atteindre aucune jeune... personne.

Amélie a payé trop cher son amour pour ce sport. J'ai le sentiment qu'on a voulu banaliser les faits et noyer dans la loi du silence une deuxième fois ma fille. J'espère que je me trompe et que vous aurez la volonté de bien vouloir m'expliquer comment un tel accident a pu se produire, en essayant

de répondre à mes questions et en me donnant l'occasion en publiant cette lettre d'avoir des réactions et les réflexions des pratiquants, des témoins et des acteurs de ce tragique accident.

Chantal Seubille <
Madame, comme je vous l'ai confié au téléphone, nous avons tous été bouleversés par le drame qui a coûté la vie à Amélie l'an dernier, et nous n'avions pas à l'époque voulu "en rajouter" en évoquant l'accident sur lequel nous n'avions aucune information. Toutes les publications dans nos colonnes concernant les décès ne sont faites qu'à la demande des proches et de la famille, ce qui sera fait pour Amélie dans notre prochain numéro puisque un texte a été écrit par ses camarades de club pour lui rendre hommage. Nous ne sommes évidemment pas compétents pour juger ou commenter les circonstances de ce tragique accident. Comme vous le suggérez, la publication de vote courrier ne manquera pas de susciter des réactions et des réponses, officielles ou non, qui apporteront peut-être des réponses à vos interrogations.